

Agence de promotion économique du Canada atlantique

2025 à 2026

Rapport financier trimestriel Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l' Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2025.

No de catalogue : AC3-1F-PDF ISSN 2817-3708



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada

Énoncé des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

INTRODUCTION

Le présent rapport trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses. Il a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La partie II du [Budget principal des dépenses](#) pour 2025 à 2026 renferme une description sommaire des activités de programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport concorde avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice 2025 à 2026. Il comprend les autorisations totales disponibles accordées à l'APECA par le Parlement, ainsi que celles utilisées par l'Agence pendant le trimestre. Les autorisations disponibles sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites approuvées annuellement, ou encore de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement avant de dépenser des fonds.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la LGFP autorise, dans certaines conditions, la préparation de mandats spéciaux devant être signés par le gouverneur général qui autorisent l'exécution de paiements à partir du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre du processus de production de rapports sur les résultats ministériels, l'Agence prépare ses états financiers annuels en recourant à la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Structure financière de l'APECA

Deux crédits sont prévus pour la gestion des dépenses de l'APECA :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel (p. ex. les salaires) et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien (p. ex. les déplacements).
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, comprend les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de

crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux des employés et d'autres dépenses mineures.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

La section suivante met en évidence les changements importants dans les résultats trimestriels en date du 31 décembre 2025.

État des autorisations : Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement

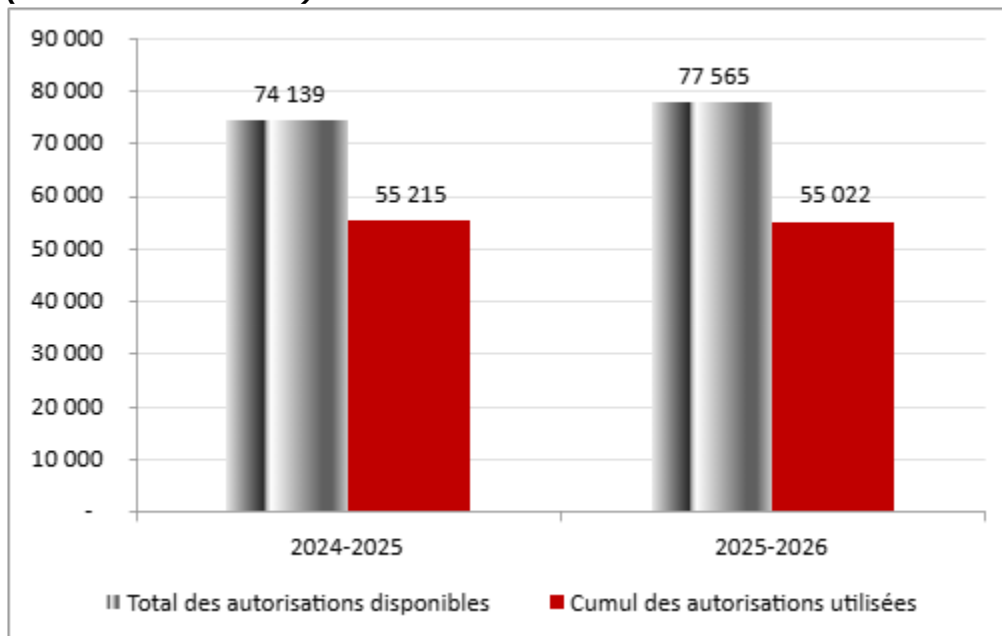
Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2025 à 2026 se chiffre à 77,6 millions de dollars, sans écart important par rapport au montant de 74,1 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Les autorisations pour le crédit 1 qui ont été utilisées depuis le début de l'exercice se chiffraient à 55,0 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 55,2 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Le graphique 1 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 1 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 1 au 31 décembre – Comparaison entre 2024 à 2025 et 2025 à 2026

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 s'élèvent à 331,0 millions de dollars, soit une hausse de 12,8 millions de dollars par rapport aux 318,2 millions de dollars qui étaient disponibles au 31 décembre 2024. Cette hausse de 12,8 millions de dollars, soit de 4 %, est expliquée ci-après.

Une hausse totale de 55,1 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

- une hausse de 22,2 millions de dollars du financement temporaire pour l'Initiative régionale de réponse tarifaire du Programme de croissance économique régionale par l'innovation;
- une hausse de 15,5 millions de dollars du financement temporaire pour la mise en œuvre des premières initiatives de la Stratégie industrielle de défense;
- une augmentation de 6,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Centre for Ocean Ventures and Entrepreneurship;
- une augmentation de 5,9 millions de dollars du financement temporaire pour le projet BioAccelerator;
- une hausse de 2,7 millions de dollars du financement temporaire pour la création d'un Centre de données de cyber attribution à l'Université du Nouveau-Brunswick;
- une augmentation de 1,6 million de dollars du financement temporaire pour l'Initiative régionale en matière d'intelligence artificielle;
- une hausse de 0,6 million de dollars du financement temporaire pour le programme Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord;
- 0,4 million de dollars pour d'autres rajustements.

Cette augmentation est contrebalancée par une diminution totale de 42,3 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

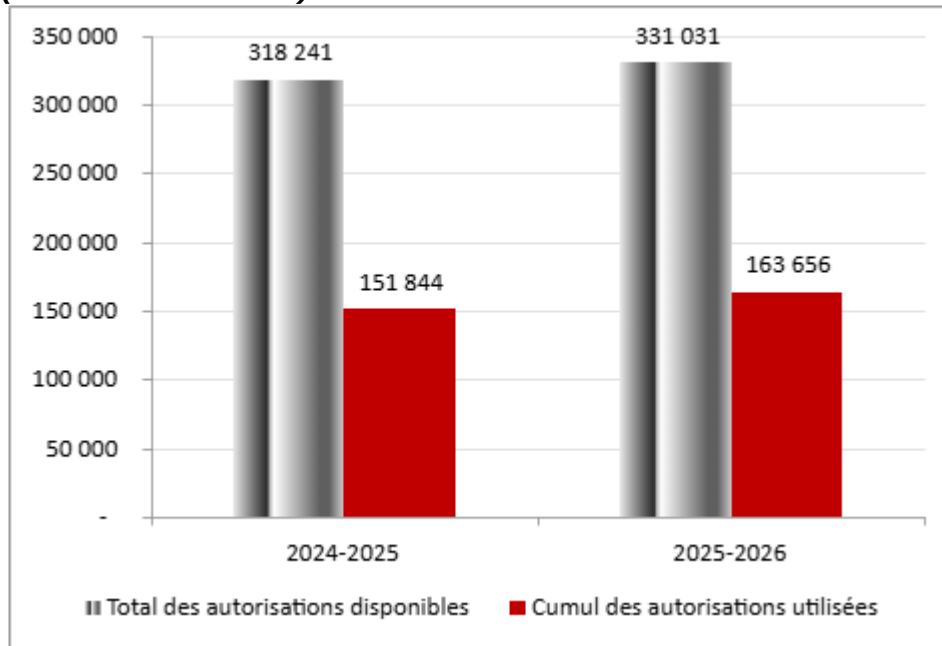
- une baisse de 31,0 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona, avec un report de fonds de l'exercice 2023 à 2024 à l'exercice 2024 à 2025;
- une diminution de 8,6 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds d'infrastructure de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon;
- une baisse de 2,7 millions de dollars du financement temporaire pour le projet du site de débarquement à Keir's Shore.

Les autorisations pour le crédit 5 qui ont été utilisées ont augmenté, passant de 151,8 millions de dollars durant le dernier exercice à 163,7 millions de dollars au cours de l'exercice actuel. Cette hausse de 11,9 millions de dollars, ou de 7,8 %, des autorisations est principalement attribuable au moment choisi pour le versement des contributions comparativement à l'exercice précédent.

Le graphique 2 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

**Graphique 2 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 5 au 31 décembre
– Comparaison entre 2024 à 2025 et 2025 à 2026**

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Autorisations législatives budgétaires

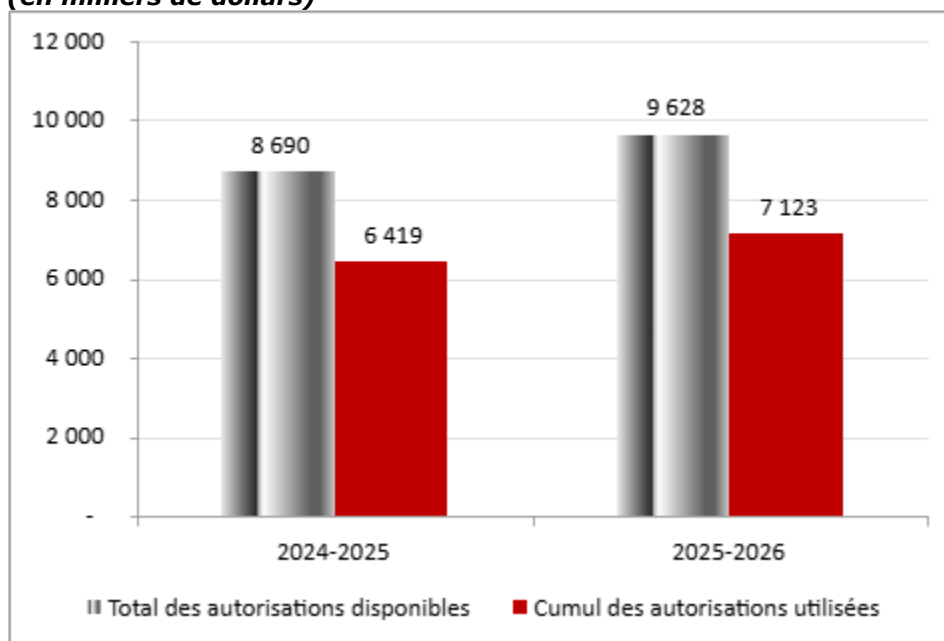
Les autorisations législatives budgétaires disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ont augmenté de 0,9 million de dollars, soit de 10,8 %, comparativement à la même période durant l'exercice précédent, pour atteindre 9,6 millions de dollars.

Les autorisations législatives budgétaires utilisées depuis le début de l'exercice se chiffraient à 7,1 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport à la somme de 6,4 millions de dollars affichée au 31 décembre 2024.

Le graphique 3 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 3 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour les autorisations législatives au 31 décembre – Comparaison entre 2024 à 2025 et 2025 à 2026

(en milliers de dollars)



État des dépenses budgétaires de l'Agence par article courant

Les dépenses budgétaires de l'Agence par article courant pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025 étaient de 225,8 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 12,3 millions de dollars, soit de 5,8 %, par rapport au montant de 213,5 millions de dollars pour l'ensemble des dépenses du trimestre se terminant le 31 décembre 2024.

Risques et incertitudes

Le profil de risque intégré de l'APECA indique les principaux facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'Agence à remplir son mandat. Ces risques tiennent compte à la fois des pressions externes et des défis internes auxquels est confrontée l'APECA dans son environnement opérationnel complexe.

Sur le plan externe, l'APECA est confrontée à deux risques principaux :

- le premier, c'est que les programmes de développement économique de l'Agence pourraient être touchés par des facteurs externes liés à la croissance économique, comme les répercussions des droits de douane américains et des changements climatiques;

- le deuxième est lié à la capacité des intervenants de l'APECA, notamment les autres gouvernements, les partenaires, les collectivités et les clients, à cerner, à élaborer et à mettre en œuvre avec succès des projets stratégiques.

L'APECA a tiré parti de la souplesse de ses programmes, défendu les intérêts du Canada atlantique dans diverses sphères, notamment les tables fédérales et régionales, et collaboré avec des partenaires pour échanger des renseignements précieux et des pratiques exemplaires. L'Agence a soutenu des analyses d'enjeux économiques régionaux et collaboré avec des intervenants afin de renforcer les capacités des clients et des collectivités à cibler les priorités fédérales clés.

En complément de ses efforts externes d'atténuation des risques, l'APECA maintient des contrôles internes rigoureux afin de protéger ses activités et son intégrité financière.

Ceux-ci comprennent :

- des évaluations périodiques des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles informatiques généraux et des processus opérationnels clés tels que les paiements des subventions et des contributions, les dépenses de fonctionnement et les comptes débiteurs;
- un cadre structuré de budget et de répartition soutenu par des contrôles financiers automatisés;
- des prévisions et des analyses financières périodiques afin de veiller à une gestion efficace des ressources.

Afin de renforcer davantage ses pratiques de gestion des risques, l'Agence poursuivra ses processus annuels comme le processus de gestion des risques de conformité, collaborera avec d'autres agences de développement régional afin de surveiller les risques nouveaux et de prendre les mesures qui s'imposent, et améliorera le repérage et l'évaluation des risques dans l'ensemble de ses activités.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le changement ci-après a été apporté au sein de l'équipe des hauts fonctionnaires au cours du troisième trimestre :

- Le 12 décembre 2025, la présidente a annoncé la nomination intérimaire de Lyne Lirette-LeBlanc au poste de dirigeante principale des finances de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à compter du 7 janvier 2026.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Langley,
LauraLee

Digitally signed by Langley,
LauraLee
Date: 2026.02.12 08:39:24
-04'00'

Laura Lee Langley
Administratrice générale
Moncton, Canada

Date

LiretteLeBlanc,
Lyne

Digitally signed by
LiretteLeBlanc, Lyne
Date: 2026.02.11
15:19:28 -04'00'

Lyne Lirette-LeBlanc
Dirigeante principale des finances par intérim
Moncton, Canada

Date

États des autorisations (*non vérifié*)

Exercice 2025 à 2026 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	77 565	20 197	55 022
Crédit 5 - Subventions et contributions	331 031	81 396	163 656
Autorisations législatives budgétaires	9 628	2 374	7 123
Autorisations totales	418 224	103 967	225 801

Exercice 2024 à 2025 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	74 139	18 800	55 215
Crédit 5 - Subventions et contributions	318 241	77 094	151 844
Autorisations législatives budgétaires	8 690	2 139	6 419
Autorisations totales	401 070	98 033	213 478

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2025 à 2026 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	78 527	20 659	57 289
Transports et communications	1 520	433	881
Information	962	179	394
Services professionnels et spéciaux	2 214	548	1 313
Location	1 779	278	1 315
Réparation et entretien	89	9	32
Services publics, fournitures et approvisionnements	129	57	79
Acquisition de machines et de matériel	943	179	192
Paielements de transfert	331 031	81 396	163 656
Autres subventions et paiements	1 030	229	650
Dépenses budgétaires nettes totales	418 224	103 967	225 801

Exercice 2024 à 2025 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	70 912	19 525	55 742
Transports et communications	2 033	314	1 112
Information	773	160	479
Services professionnels et spéciaux	3 770	539	1 406
Location	2 400	253	1 366
Réparation et entretien	135	22	45
Services publics, fournitures et approvisionnements	307	32	89
Acquisition de machines et de matériel	970	125	529
Paielements de transfert	318 241	77 094	151 844
Autres subventions et paiements	1 529	(31)	866
Dépenses budgétaires nettes totales	401 070	98 033	213 478

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.